Asia Centre
experts & trends

Les retraites… en Corée du Sud aussi !

Jean-Yves Colin

N#2023-02
01 Février 2023

A propos d'Asia Centre :

Fondé en 2005, Asia Centre est un institut de recherche indépendant qui conduit des débats et publications sur les relations internationales, stratégiques et économiques, ainsi que sur les transformations politiques et sociales en cours dans toutes les régions d'Asie-Pacifique. Au carrefour de la recherche universitaire et des prises de décision publiques et privées, les chercheurs d'Asia Centre identifient les enjeux régionaux significatifs et les analysent dans leurs dimensions locale et globale. Ses programmes sont ainsi élaborés en liaison avec un vaste réseau de partenaires, entreprises et grands centres spécialisés européens, américains et asiatiques. Il mène avec ceux-ci des opérations conjointes, pour une meilleure confrontation des idées et des enjeux. Les conclusions de ces rencontres, comme les résultats des travaux menés à partir des sources originales par nos chercheurs, sont largement diffusés via les publications du Centre comme par des revues, ouvrages et médias internationaux.

Asia Centre
experts & trends

A propos de l'auteur :

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, Jean-Yves Colin a été en poste à la Direction du Trésor, où il a notamment occupé la fonction de Conseiller Financier auprès de l'Ambassade de France au Japon (1987-1990). Il a ensuite rejoint le Groupe Crédit agricole, a été directeur général délégué de la filiale de gestion d'actifs, désormais connue sous le nom d'Amundi, et directeur de la conformité de Crédit agricole S.A. Depuis son départ de ce groupe bancaire en 2013, Jean-Yves Colin a rejoint Asia Centre, où il est membre du conseil d'orientation et expert Asie du Nord.

Asia Centre
experts & trends

Les retraites… en Corée du Sud aussi !

Jean-Yves Colin

01 Février 2023

Si la réforme du dispositif de retraites fait une nouvelle fois débat en France malgré les nombreux rapports publiés depuis le gouvernement Rocard (1991), il serait présomptueux de penser que ce sujet est uniquement français ou européen. Il est en voie de devenir en particulier aigu dans un pays comme la Corée du Sud. Le National Pension Service (NPS) qui gère le régime national de vieillesse, invalidité et survivants en Corée du Sud a très récemment publié des statistiques relatives à la situation des retraites et son équilibre financier ; dans le prolongement de ces données, le gouvernement a annoncé qu'il ferait connaître ses orientations en octobre prochain.

En Corée du Sud, l'élément déclencheur des éventuels aménagements à venir n'est pas le rapport actifs / inactifs mais l'évolution du taux de fécondité et des naissances. Ce taux était de 0.81 en 2021, mais au troisième trimestre 2022 il est tombé à 0.79, loin de celui de 2.1 qui maintiendrait la population à 51.5 millions de personnes. Les naissances au cours des 11 premiers mois de l'année passée ont chuté de 4.7 % par rapport à la même période de 2021, s'établissant à 231 863. La Corée du Sud est un des pays les moins féconds d'Asie, les taux correspondants étant proches de 1 à Taiwan (0.97) ou légèrement supérieurs à 1 en Chine et au Japon (1.15 et 1.31). Rappelons qu'il était de 6.1 en 1960 et de 2.8 en 1980. Cette évolution suffit à elle seule à démontrer le bouleversement économique et social de la Corée du Sud. Ce pays fait face à une chute très rapide de sa fécondité et donc de sa population ainsi qu'à un vieillissement marqué. Dans ce contexte le NPS s'attend à un déficit en 2041, période à laquelle les plus de 65 ans représenteront plus de 36 % de la population, et peut-être plus tôt en cas d'aggravation de la situation démographique, alors qu'il y a quelques années à peine il l'anticipait en 2042. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les coréens du sud ont la chance d'avoir une espérance de vie à la naissance élevée (environ 80 ans pour les hommes et 86 ans pour les femmes).

Le dispositif national de retraites est relativement récent en Corée du Sud ; il date de la fin des années 1980 et n'est devenu obligatoire pour les salariés de plus de 19 ans que dix ans plus tard. Comme ailleurs les niveaux de retraite sont en fonction de la durée de cotisation (salariés et employeurs). De plus l'âge auquel les cotisants peuvent disposer de leurs droits est progressivement relevé : il est majoré d'un an tous les 5 ans, passant de 63 ans en 2023 à 64 en 2028 puis 65 ans en 2033 (pour les personnes nées après 1969 il est déjà de 65 ans). Par conséquent, un certain nombre de personnes âgées susceptibles de partir en retraite ont souvent des pensions de base très modestes. Des coefficients de réduction de pension s'appliquent en fonction de l'âge pour inciter à un départ à 65 ans. Des règles spécifiques permettent d'assurer un niveau de base pour ceux et celles qui n'ont pas le niveau minimum de cotisations (20 ans pour une pension à taux plein ou une pension minimale pour les personnes ayant moins de 10 ans de cotisation) ou des catégories particulières (Fonction publique notamment). La précarité qui découle du caractère récent du système de retraite, oblige une partie des personnes âgées à rechercher un travail supplémentaire. Même si ce travail n'est pas nécessairement celui de collecte de déchets ou cartons que montre avec une certaine complaisance la presse occidentale,

il n'en reste pas moins que travailler à 70 ans voire au-delà n'est pas rare. Cette situation résulte aussi de l'éclatement du modèle familial traditionnel dans lequel les personnes âgées vivaient avec leurs enfants et petits-enfants, et que les modes de vie, l'urbanisation d'une mégalopole comme Séoul et le coût du logement ne permet plus d'assumer.

Pour ceux plus jeunes et qui travaillent dans de grandes entreprises, le dispositif national est complété par des modalités par entreprise ou secteurs d'activité, qui améliorent sensiblement le niveau attendu des retraites. Pour autant ces entreprises ont souvent tendance à conserver les habitudes anciennes de départ de leur personnel entre 55 et 60 ans, obligeant leurs employés à rechercher un nouvel emploi dans des entreprises sous-traitantes, affiliées ou autres, avec une baisse sensible de leur rémunération. Le cumul emploi-retraite est possible pour ceux qui ont droit à la pension à taux réduit et de base. Les plus chanceux, cadres supérieurs en général, bénéficient d'une indemnité de départ plus ou moins substantielle qui facilite ce départ. Pour beaucoup de sud-coréens l'âge effectif de départ en retraite se situe autour de 72 ans.

Jusqu'à présent la question des retraites n'a pas été un sujet protestation forte comme en France et de plus le travail reste d'une manière générale très respecté et valorisé en Corée du Sud. Pour autant les attentes des différentes générations divergent davantage que par le passé sous l'effet de la prospérité qui a fait passer en 70 ans depuis la fin de la guerre de Corée, d'un niveau économique proche de celui d'un Etat africain ou moins bon que celui du Sri Lanka, à un état de richesse globale de même nature qu'en Europe, en Amérique du Nord et au Japon. De plus le début de la présidence Yoon est marqué par des tensions politiques qui demeurent vives entre conservateurs désormais maîtres du pouvoir présidentiel, mais sans majorité au Parlement, et progressistes. Cet environnement peut transformer un sujet technique en débat politique. Il faudra attendre l'automne pour le savoir.